

## Fiche projet de compensation agricole M19-M21

Fiche à renseigner et remettre avant le 30/06/2023 par mail à [ccharbonnier@ahp.chambagri.fr](mailto:ccharbonnier@ahp.chambagri.fr)

**TITRE** (concis, précis)

**BREF RESUME** (5 lignes au maximum)

**PROJET RATTACHE A LA OU LES THEMATIQUES :**

- L'accès à l'eau d'irrigation vecteur de diversification des productions et augmentation de la valeur ajoutée
- Les PAPAM diversification des productions et pratiques durables

**TERRITOIRES DU PROJET :**

- Tout ou partie du plateau de Puimichel – Entrevennes
- Agglomération Provence Alpes Agglo
- Agglomération DLVAgglo
- Département des Alpes de Haute Provence
- Autre (préciser) :

**ORGANISME CHEF DE PROJET :**

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Forme juridique :

SIRET :

Nombre de salariés :

Chiffre d'affaire annuel :

## **PRESENTATION DU PROJET (3 pages maximum)**

1. Objectifs poursuivis
  
2. Les enjeux et la motivation du demandeur (par rapport aux besoins des agriculteurs ou de l'activité agricole du territoire du plateau de Puimichel-Entrevennes)
  
3. Situation actuelle du projet
  
4. Présentation des différentes actions du projet (phases, étapes, actions techniques, calendrier)
  
5. Partenariats envisagés pour la réalisation du projet
  
6. Participation des agriculteurs du territoire au projet, sous quelle forme ?
  
7. Information des exploitants du territoire sur le projet ? Quelles sont les modalités d'association proposées ? Quel est le retour des agriculteurs du territoire sur le projet ?
  
8. Intérêt pour l'activité agricole du territoire : impacts favorables du projet au niveau économique, technique, environnemental...
  
9. Originalité du projet (par rapport aux expériences similaires) : En quoi est-il innovant ? Quelle est sa valeur ajoutée ?
  
10. Difficultés éventuelles que pourrait rencontrer le projet et moyens d'y répondre

11. Résultats attendus

12. Valorisation et communication prévues sur le projet et les résultats

13. Modalités d'évaluation des retours économiques du projet sur le territoire du plateau de Puimichel –  
Entrevennes

**BUDGET PREVISIONNEL**

<b>DEPENSES</b>	<b>Action 1</b>	<b>Action 2</b>	<b>Action 3</b>	<b>Action 4</b>	<b>...</b>	<b>TOTAL</b>
Dépenses de personnel (salaires, charges et taxes afférentes)						
Frais de déplacement						
Charges de fonctionnement						
Prestations de service (préciser)						
Acquisition de matériel (préciser)						
Autres dépenses (préciser)						
<b>Total des dépenses</b>						

<b>RECETTES</b>	<b>Action 1</b>	<b>Action 2</b>	<b>Action 3</b>	<b>Action 4</b>	<b>...</b>	<b>TOTAL</b>
<b>AIDE DEMANDEE AU FOND DE COMPENSATION M19-M21</b>						
Financement public (à préciser)						
Autofinancement						
<b>Total des recettes</b>						

Modalités de versement de l'aide : 30 % à la signature de la convention et 70 % à l'issue de la réalisation du projet sur présentation du compte rendu et des justificatifs financiers (état des dépenses certifiées, factures, ...)